



6 rue de Kerhuel CS 29029  
29196 Quimper cedex

02.98.76.65.65

nous écrire [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr)  
nous voir <http://cgteg29.fr>

Permanences à Brest

Siège du Territoire BMO  
18 avenue Baron Lacrosse  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois  
de 14H à 17H  
02.98.42.64.40  
Poste 7563

Quimper, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

# BREST

n° 27

Bulletin Réactif Engagé et Fédérateur



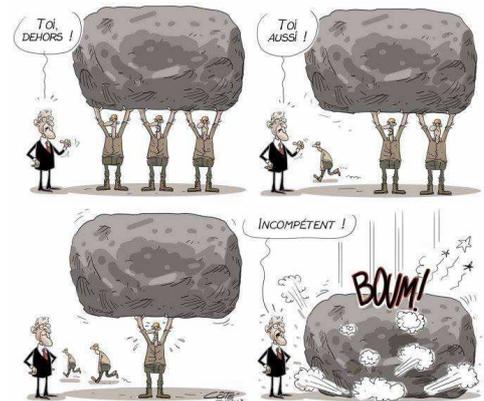
**TRI SELECTIF NOCIF**

Contrairement à ce que voudrait nous faire croire notre employeur, la solidarité, ce n'est pas faire le travail de son collègue lorsqu'il est absent. **La solidarité, c'est partager le travail**, parce que partager le travail, c'est partager la rémunération et donner ainsi de quoi vivre à ceux qui sont dans la galère.

Actuellement, nous comptons environs **1000 chômeurs supplémentaires par jour, plus d'un jeune sur quatre étant dans cette situation. Ils n'attendent qu'une chose : trouver du travail.**

Malgré cela, le Conseil Général supprime des postes. Les **départs en retraite, les agents absents sont de moins en moins remplacés et le Conseil Général fait appel aux agents déjà en poste pour boucher les trous**. L'agent se trouve alors bien souvent face à une charge de travail insurmontable, l'obligeant à faire un « **tri sélectif** » dans ses propres tâches et dans celles de ses collègues absents.

Quand cela ne marche pas, que les agents se manifestent en disant « on ne pourra pas tout faire », notre employeur se charge de faire ce **tri sélectif** à leur place en créant une sorte de hiérarchie des missions : celle-ci n'est pas indispensable, celle-ci n'est pas prioritaire, cette autre peut être interrompue pendant les ponts, celle-là peut être privatisée etc. Il appelle cela la « **définition du niveau de service public** ».



Le résultat est facilement imaginable et d'ailleurs déjà palpable : **un service globalement en baisse dans l'action sociale, les routes, les collèges, etc. Les services publics départementaux ferment pendant les ponts, les magasins ouvrent le dimanche ; volte-face qui se passe de tout commentaire...**

Or, nous savons tous que ce sont les milieux défavorisés ou modestes qui ont le plus besoin des services publics. Ils sont les premiers pénalisés lorsque ces derniers se réduisent, les familles les plus fortunées ayant fréquemment recours à des prestataires privés.

**Un employeur public socialement responsable doit :**

- Contribuer à la résorption du chômage et de la précarité
- Maintenir un service public de qualité en donnant les moyens aux services de fonctionner correctement.

## La CGT agit pour qu'il en soit ainsi !



J'envisage d'adhérer au syndicat

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

